

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 24 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 DEVE 56 Subvention (1 500 euros) à l'association Rirenvert (13^{ème}) pour l'organisation du festival d'humour écologique.

M. René DUTREY, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association « Rirenvert » dont le siège social est situé 2 rue Primatice 75013 Paris, pour l'organisation du festival d'humour écologique ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement de Paris en date du 11 avril 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. René DUTREY au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association « Rirenvert » dont le siège social est situé 2 rue Primatice 75013 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2013.